

DÉCLARATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS DES COMMERÇANTS

(Enseignes – Préenseignes – Supports publicitaires –
Étalages permanents)

Etat du parc au 1^{er} janvier 2021

À retourner impérativement en mairie au plus tard le 31 mars 2021, même en cas d'exonération (avant de remplir cette déclaration, merci de bien vouloir consulter la notice jointe)

Nom Prénom

Raison sociale

Nom de l'enseigne

N° SIRET – Code NAF

Adresse de l'établissement

Adresse de facturation (si différente)

Téléphone

Courriel

Taxe sur la publicité extérieure	Surface totale en m²
Surface cumulée totale des préenseignes non numériques	
Surface cumulée totale des préenseignes numériques	
Surface cumulée totale des enseignes	
Surface cumulée totale des supports publicitaires non numériques	
Surface cumulée totale des supports publicitaires numériques	
Droits de voirie	Longueur totale en mètres
Longueur totale des étalages permanents sur le domaine public	

Je m'engage à porter sur cette déclaration tous les dispositifs existants au 1er janvier 2021 et à **informer, dans les deux mois, de toute modification (création, suppression)** intervenant en cours d'année.

La taxation des enseignes n'équivaut pas à autorisation. Pour toute installation, remplacement ou modification d'une enseigne, la demande d'autorisation reste obligatoire.

Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon
 Direction des finances
 10, rue Deshay
 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
 Tel : 04.72.32.59.20
finances@ville-saintefoyleslyon.fr

Fait à
(cachet et signature)

le